

COMPTE-RENDU

POLE PARTENAIRES AIDANTS

12 AVRIL 2019

Objet de la réunion : réunir les acteurs du territoire de santé du Tarn et Garonne autour de la thématique des aidants

Rappel du programme de la journée :

8h30/9h : Accueil

9h-9h30 : ouverture et présentation du pôle partenaires aidants

9h30-11h : Ateliers *La question à traiter : Quelles sont les réponses apportées aujourd'hui aux besoins des aidants et quelles pourraient être celles à construire ?*

11h15/ 11h30 : Pause

11h30/12h20 : Restitution

12h20/12h30 : Conclusion

12h30/14h : repas

72 personnes étaient présentes. Les horizons et champs d'action des participants étaient divers (secteur personnes âgées, handicap, maladie neurodégénérative).



1/Ouverture de la journée (CF PPT)

AG2R La Mondiale : Karine Collet, Chargée de développement des activités sociales

Fédérer les acteurs d'un même territoire autour de la question de l'accompagnement des proches aidants, telle est l'ambition et l'intérêt du « Pôle Partenaires Aidants ». Karine Collet explicite la démarche innovante et pluridisciplinaire initiée par l'AG2R La Mondiale, déjà engagée, depuis plus de 3 ans dans les Hautes-Pyrénées. Le « Pôle Partenaires Aidants » est une philosophie : il est un espace ouvert, de réflexion, sans limites dans les profils des acteurs. Le « Pôle Partenaires Aidants », doit permettre, à tout moment, à de nouveaux acteurs, de pouvoir l'intégrer. Il est un outil au service des

acteurs concernés par le champ de l'aide aux aidants mais peut aussi être un moyen pour les proches aidants de venir exprimer leurs besoins.

La première expérience initiée dans les Hautes-Pyrénées a permis d'impulser des initiatives originales et de rassembler les acteurs autour de la thématique des aidants. On peut par exemple citer la mise en place d'une « semaine des aidants ». Les acteurs engagés dans la démarche, afin d'encadrer ce qui les unit autour du « Pôle Partenaires Aidants », ont signé une charte. A ce titre, les principes, les missions, la philosophie partagée mais aussi la gouvernance du pôle ont été mises en évidence. La signature d'une charte permet aussi de sceller les engagements de chacun.

L'AG2R La Mondiale s'attache aujourd'hui, à déployer le « Pôle Partenaires Aidants » sur d'autres territoires en s'appuyant toujours sur les acteurs repérés et déjà engagés auprès des aidants. Le second département à bénéficier de la démarche est le Tarn et Garonne. A ce titre, après deux réunions de co-pilotage, la première réunion de « pôle partenaires aidants » est ouverte.

2

ARS Occitanie : Catherine BOUGET, cadre référent MAIA, aidants- Plan MND

La démarche initiée par l'AG2R La Mondiale dans les Hautes Pyrénées a intéressé l'ARS Occitanie. A ce titre, une convention va être signée entre les deux parties afin de pouvoir co-porter les projets de développement de « Pôle Partenaires Aidants » sur l'ensemble des territoires de santé d'Occitanie. A partir des deux premières initiatives déployées au sein des Hautes Pyrénées et du Tarn et Garonne, un cahier des charges sera rédigé pour pouvoir essaimer, des « Pôle Partenaires Aidants » sur l'ensemble de la région.

Catherine BOUGET indique que l'ARS Occitanie souhaite s'appuyer sur les dispositifs de plateforme d'accompagnement et de répit des aidants (financés par l'ARS et présents aujourd'hui sur chaque territoire de santé). A ce titre, il a été confié à l'APAS 82 (Association Promotion Autonomie et Santé 82), gestionnaire des deux plateformes d'accompagnement et de répit des aidants du Tarn et Garonne l'impulsion de la démarche du « Pôle Partenaires Aidants » aux côtés de l'ARS et de l'AG2R La Mondiale. Catherine BOUGET indique aussi l'intérêt à utiliser, dans le cadre du montage de ces pôles, les compétences du pôle ressource maladie neurodégénérative Occitanie et notamment de celles de la chargée de missions « Aidants » en la personne de Laetitia Cêtre.

Catherine BOUGET rappelle que « Pôle Partenaires Aidants » est ouvert à tous les acteurs de l'aide aux aidants sans aucune limite dans le profil des aidants et des aidés.

Un logo, un site internet et une charte spécifique aux « Pôles partenaires aidants » pourraient être créés afin de donner une visibilité régionale au dispositif.

Enfin, il est indiqué que l'ARS souhaite s'appuyer sur les pilotes MAIA des territoires, car la démarche « Pôle Partenaires Aidants » repose sur les principes d'intégration et de subsidiarité que garantit la méthode MAIA.

APAS 82 : Marie ALAYRAC, Directrice et Faustine DEFILLON-DEBAR, chargée de développement du second dispositif de plateforme d'accompagnement et de répit des aidants

Il est rappelé les missions des dispositifs de plateforme d'accompagnement et de répit des aidants, initialement issus du plan maladie d'Alzheimer 2008-2012 puis repris par le plan maladie neurodégénérative 2014-2019. Ces services ont pour vocation d'apporter, sur l'ensemble d'un territoire de santé, des actions de conseil, de soutien, d'accompagnement aux proches aidants de personnes âgées de plus de 60 ans et atteintes de pathologies neurodégénératives.

Dans le cadre de la mission qui a été confiée aux PFR de l'APAS 82, à savoir l'aide au lancement du « Pôle Partenaires Aidants », la chargée de développement du service a suivi une méthodologie afin de rencontrer et de mieux connaître les acteurs du territoire qui déploient des services, des actions en faveur des aidants. 32 acteurs ont été ciblés, entre le mois de septembre 2018 et le mois de février 2019. Les acteurs rencontrés sont divers et accompagnent aussi bien les aidants de personnes âgées, que ceux de personnes en situation de handicap que ceux dont les proches sont atteints de pathologies neurodégénératives. Pour chacun d'entre eux une « fiche détaillée de l'aide » a été renseignée. Cette fiche permet ainsi de repérer les particularités de chaque acteur, les missions engagées auprès des aidants mais aussi les profils type des aidants accompagnés par chacun. Ce travail de repérage engagé par la PFR est mené de pair avec les deux pilotes MAIA du Tarn et Garonne. A ce titre, les fiches détaillées seront mises en lien sur le portail personnes âgées du Tarn et Garonne. Un premier diagnostic de l'existant a pu être étayé par la chargée de développement. Des cartographies ont notamment été établies et permettent de repérer la présence des acteurs de l'aide aux aidants sur le territoire. Des zones dites blanches (car dépourvues de services) ont pu être mises en évidence.

Ce travail de repérage des acteurs va se poursuivre. Il est rappelé que, dans le cadre de cette mission, la chargée de développement de la PFR va à la rencontre de tous les acteurs du champ de l'aide aux aidants et pas seulement de ceux en lien avec les maladies neuro-dégénératives. Cette ouverture répond à la dimension et à la volonté d'ouverture du « Pôle Partenaires Aidants ».

A la fin de cette présentation, ont été lancés les groupes de travail. Quatre groupes ont été constitués. Tous avaient pour mission de répondre à la question : « *Quelles sont les réponses apportées aujourd'hui aux besoins des aidants et quelles pourraient être celles à construire ?* »

2/ Réflexions engagées par les groupes de travail :

Dans tous les groupes, les échanges et réflexions ont été riches. La mixité des acteurs dans chacun des groupes a permis d'apporter des regards croisés et complémentaires autour de la question posée.

A la fin du temps de travail des 4 groupes, une restitution a été réalisée par les rapporteurs :

- Groupe 1 : Christine QUEDOT, gestionnaire de cas MAIA Ouest
- Groupe 2 : Caroline MARTY, directrice AT Occitania
- Groupe 3 : Cindy SEGUENI, gestionnaire de cas MAIA Ouest
- Groupe 4 : Christine MATALY, directrice adjointe de l'autonomie au Conseil Départemental (service aide sociale légale)

Il est ici proposé une synthèse de l'ensemble des travaux des 4 groupes. Cette synthèse a été réalisée à partir des propos des rapporteurs mais aussi des écrits réalisés par les secrétaires de chacun des groupes.

A. Les réponses, les constats, les besoins identifiés

Chacun des groupes a mis en évidence **les dispositifs existants**. A partir de ces derniers, **des constats ont été posés et des besoins ont ainsi été relevés**.

1. Le soutien à domicile

Il existe des dispositifs qui permettent aux proches aidants de bénéficier d'un soutien à domicile (aide et soins à domicile, accompagnement à domicile dans le cadre de soins palliatifs) mais souvent l'accompagnement est ciblé autour de la personne malade et non de l'aidant.

Les aidants auraient besoin de plus de temps pour pouvoir souffler, sortir de chez eux. Ils auraient besoin de bénéficier d'une écoute plus soutenue notamment lorsque leurs proches sont en fin de vie. Plus la personne aidée est malade, plus le risque d'isolement des aidants s'accroît. Les aidants auraient besoin de prendre du temps pour eux, de s'accorder des plages de répit mais, dans beaucoup de situations, cela n'est pas possible. Les raisons à cela peuvent être multiples : elles peuvent être d'ordre financier, d'ordre moral avec un poids important lié à la culpabilité, d'ordre culturel avec des liens familiaux forts ne permettant pas la prise de relais par un tiers dès lors qu'un membre est en perte d'autonomie. Certains aidants refusent aussi les aides à domicile car elles les vivent comme intrusives.

2. Des constats faits en milieu hospitalier : des divergences sont à noter en fonction de la présence ou non d'aidants familiaux

Des professionnels qui exercent en milieu hospitalier ont relevé qu'il était parfois difficile d'accéder aux aidants. Des enfants de personnes âgées hospitalisées sont éloignés géographiquement et cela complexifie le parcours de soin et l'orientation de la personne à aider. Il n'y a pas toujours de personnes de confiance désignées et cela complique les décisions à prendre. Les professionnels du milieu hospitalier, lorsque les aidants familiaux ne sont pas présents, s'appuient sur les professionnels du domicile et notamment sur les infirmiers libéraux. Ces derniers sont souvent très impliqués et agissent au-delà des missions qui leur incombent. Mais les professionnels du soin à domicile ne peuvent pas se substituer à la famille pour prendre certaines décisions ou assurer une présence permanente auprès de la personne fragile. Le maintien à domicile avec la présence de professionnels 24h/24h est extrêmement coûteux. Le frein financier est aussi un argument qui va générer des prises de décision qui vont parfois à l'encontre des désirs des personnes aidées mais aussi de leurs aidants.

Pour les personnes qui sont isolées sur le plan familial, le recours à l'EHPAD est souvent la solution ultime. Il est donc important de souligner que la présence des aidants à domicile est un vecteur du maintien à domicile des personnes fragiles. Sans aidant familial, le maintien à domicile est souvent compromis.

Les professionnels de l'aide et du soin à domicile relèvent eux (a contrario des personnels hospitaliers) qu'ils ont souvent des échanges avec les proches aidants. Ce sont souvent ces derniers qui sont en mesure d'exprimer les besoins des personnes aidées.

3. Un nécessaire besoin d'être accompagné sur le plan des démarches administratives : des disparités en fonction du lieu d'habitation des personnes

Il existe aujourd'hui des dispositifs d'aide, tant dans le champ de la personne âgée que dans celui du handicap. Tous les groupes s'accordent à dire que certains aidants préfèrent renoncer à leurs droits au regard de la lourdeur administrative pour pouvoir en bénéficier. Quand on est proche aidant, c'est souvent compliqué de comprendre le fonctionnement du système de l'aide et du soin à domicile. On remarque des disparités, au sein du territoire, sur le plan de l'accompagnement vers les démarches administratives et de l'orientation vers les professionnels existants, en fonction de la présence ou non de CLIC.

Les aidants auraient besoin de bénéficier d'un véritable accompagnement sur le plan des démarches à effectuer afin de les libérer de cette pression.

4. **Le besoin de répit des aidants : Un besoin peu ou mal satisfait**

Il existe, au sein du territoire de santé, quelques solutions de répit pour que les aidants puissent bénéficier de temps pour vaquer à leurs occupations tout en ayant l'assurance que le proche aidé est en sécurité et accompagné par des tiers. Ces solutions peuvent être synthétisées comme suit : accueils de jour, hébergement temporaire, familles d'accueil, service mandataire « bulle d'air ». On dénote des disparités en fonction de la situation de la personne aidée (personnes âgées, personnes handicapées, personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives). Les solutions de répit proposées aujourd'hui ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les aidants. Des freins sont aussi à pointer tant sur l'aspect financier (avec un reste à charge souvent important pour la personne et sa famille), que sur le plan géographique (des zones blanches ont été identifiées sur le territoire).

5. **Les aidants en activité professionnelle : Des particularités à prendre en considération**

Les groupes ont mis en exergue les difficultés rencontrées par les aidants qui sont en activité professionnelle. Parvenir à concilier vie personnelle et vie professionnelle quand on accompagne une personne dépendante, en situation de handicap ou de perte d'autonomie, relève souvent d'un véritable défi.

Certaines entreprises commencent, par l'intermédiaire d'outils en lien avec la RSE (Responsabilité sociale des Entreprises) ou la QVT (Qualité de vie au travail) à proposer des réponses concrètes à la problématique pour notamment favoriser le maintien dans l'emploi de leurs salariés aidants. Les services de santé au travail sont, eux aussi, conscients qu'il est nécessaire de prendre en considération les besoins spécifiques de ces salariés et de pouvoir accompagner les entreprises à mettre en place des solutions concrètes. Sur le territoire de Tarn et Garonne des initiatives sont en train de se mettre progressivement en place (ex : « Temps des Aidants en entreprise » mis en place par les caisses de retraite complémentaire du régime général, Bureau « itin'aidants » développé par la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants...).

6. **Les actions collectives à destination des aidants : Elles sont souvent déployées par des associations et mériteraient d'être davantage connues et mieux déployées sur le territoire**

Dans chacun des groupes étaient présentes des associations dont les missions sont l'accompagnement des malades affectés par une pathologie (dont la cause est défendue par l'association) mais aussi l'écoute, la formation, le soutien aux proches aidants. Ces associations (ex : France Alzheimer, UNAFAM, APF, France Parkinson, FAVEC, ARSLA, AFSEP, ASP 82, RESO82, APAS 82....) représentées lors de la première réunion de pôle partenaires aidants portent à la fois des actions individuelles en faveur des aidants et des malades (soutien moral ou psychologique, aide administrative) mais aussi déploient des actions collectives en faveur des aidants. Elles ont pour ambition la formation et l'information des aidants pour leur permettre de mieux appréhender l'accompagnement de leurs proches et ainsi mieux accepter la situation vécue.

Ces actions sont déployées très localement et ne sont aujourd'hui malheureusement pas présentes sur l'ensemble du territoire. Pour la plupart, elles sont déployées sur les communes de taille importante. Ainsi, les aidants qui sont isolés sur le plan géographique présentent plus de difficultés pour y avoir accès. Il est à noter aussi que, sans moyen de transport, il n'est pas possible d'accéder à certains services.

L'autre problématique réside dans la communication souvent limitée de ces actions. Ainsi, des aidants qui pourraient prétendre à cet accompagnement, par méconnaissance de ces dispositifs d'aide très souvent gratuits, n'y ont pas accès.

7. Des difficultés pour trouver du soutien professionnel à domicile : Les aidants doivent se substituer à ces professionnels par nécessité et non par choix

Il a été pointé, au sein des groupes, les difficultés actuelles pour à la fois :

- Recruter du personnel formé et diplômé : on note notamment une pénurie d'aides-soignants sur l'ensemble du territoire Tarn et Garonnais. Les difficultés de recrutement sont rencontrées par les SSIAD. Ainsi, le turn-over du personnel, avec le recours à l'intérim ou aux CDD de courtes durées engendre des difficultés à domicile.

Il est nécessaire aussi de mettre en exergue que les places de SSIAD ne permettent pas de répondre à toutes les demandes. Les infirmiers libéraux, sont aussi, sur certains secteurs pas assez nombreux pour réaliser les soins d'hygiène des personnes qui ne peuvent pas être prises en charge par les SSIAD.

- Sur le secteur de l'aide à domicile, là encore, on pointe des difficultés majeures. Sur le plan national, le métier est dévalorisé, les conditions de travail sont précaires (temps partiel, salaires peu attractifs, amplitude horaire large, déplacements mal remboursés...). Malheureusement aujourd'hui, et cela est vrai sur le plan local, au regard du manque de valorisation du métier, peu de personnes choisissent d'exercer ce métier par choix ou passion. Beaucoup postulent par nécessité ou sont orientées par pôle emploi car le secteur recrute, sans même avoir bénéficié d'une formation en lien avec les métiers de l'aide à la personne.

Toutes les problématiques sus mentionnées, sur le terrain (manque de formation des professionnels, difficultés à trouver du personnel compétent, manque de motivation de certains...) conduisent régulièrement les proches aidants à se substituer aux professionnels et à se transformer, malgré eux, en soignants à temps plein pour subvenir aux besoins de leurs proches.

A terme, cela majore le risque d'épuisement des aidants mais aussi a un impact fort dans les relations aidants/aidés.

8. Des profils d'aidants différents en fonction de leur histoire, de leur culture, des liens qui les unissent à leur famille

Dans les groupes, il a été identifié que différents profils d'aidants pouvaient être identifiés :

- Certains, notamment ceux issus du milieu rural sont très attachés au rôle qu'ils peuvent et doivent avoir envers leur proche à aider. La notion de solidarité familiale est très prégnante et la culpabilité est pesante dès lors que des aides à des tiers vont être demandées qu'elles soient techniques, humaines ou financières.
- A contrario, on fait face aussi à des aidants qui subissent grandement le rôle qu'ils jouent auprès des personnes aidées. Les raisons sont souvent financières et ces aidants n'ont pas d'autres choix d'endosser ce rôle.
- Enfin, avec l'évolution de la société et la transformation des modèles familiaux, on fait face à certaines situations où les aidants doivent gérer à distance. L'absence physique de l'aidant complexifie l'accompagnement de la personne aidée et compromet parfois son maintien à domicile.

Il est difficile d'identifier aujourd'hui les profils de ces aidants, parfois discrets, invisibles ou se manifestant que très tardivement dans le processus évolutif de la pathologie de leurs proches aidés. Cela a aussi été mis en exergue et laisse à penser qu'il est nécessaire de porter des réflexions pour améliorer l'identification de ces aidants, de manière précoce, plutôt que de les rencontrer seulement après qu'ils aient manifesté leur épuisement.

Il est aussi à noter que certains proches aidants, sans lien de famille avec les personnes aidées, ont une place plus « ponctuelle ». Cela peut-être notamment les voisins qui vont être des relais des aidants familiaux éloignés ou inexistant.

Une autre question intéressante a été soulevée à savoir jusqu'à quel moment l'aidant endosse cette position. Reste-t-on aidant dès lors que son proche aidé a disparu ? La parole de ceux qui ont été aidants, ne pourrait-elle pas aider ceux qui le sont actuellement ?

Il a aussi été mis en évidence l'importance de poursuivre l'accompagnement de l'aidant après la mort de son proche pour l'amener à se reconstruire, à surmonter la souffrance et la colère liées à la perte du proche.

B. Les pistes de solutions proposées

Chacun des groupes, après avoir mis en exergue les solutions existantes et les besoins des aidants ont proposé des pistes pour améliorer le parcours des aidants :

1. Améliorer l'accompagnement de l'aidant dans le parcours de la personne aidée

A domicile, il faudrait que les aides soient coordonnées par un seul intervenant. Ce dernier interviendrait à la fois pour l'aide aux démarches administratives afin de faciliter l'accès aux droits (dossier APA, PCH, aide à l'aménagement du logement...) mais aussi pour coordonner les intervenants à domicile (aide à domicile, professionnels paramédicaux, SSIAD...).

2. Défragmenter le système, mieux identifier les rôles de chaque professionnel dans l'accompagnement des aidants, et réfléchir à la mise en place d'un outil pour identifier le risque d'épuisement des aidants

Il conviendrait de redéfinir les rôles de chaque professionnel auprès des proches aidants en commençant par celui du médecin traitant qui doit notamment permettre de détecter un risque d'épuisement de l'aidant. On peut aussi citer celui des pharmaciens, des paramédicaux libéraux, des professionnels hospitaliers, des SSIAD, des CLICS, des structures de répit, des services d'aide et d'accompagnement à domicile...

Au même titre que l'on détecte la fragilité des séniors de manière de plus en plus récurrente, on devrait pouvoir, par l'identification de certains critères, mettre en exergue le risque d'épuisement de l'aidant. Cela devrait pouvoir être mené par les acteurs qui interviennent auprès des personnes aidées.

3. Repérer les aidants isolés

Comme cela a pu être mis en exergue, il est parfois difficile d'identifier les aidants. Certains aidants sont parfois très jeunes (ex : des jeunes enfants accompagnent un parent, un frère malade), d'autres très âgés.

Dans les endroits les plus isolés, les aidants sont souvent encore moins bien identifiés que sur les autres zones où les services sont plus présents.

Le « Pôle Partenaires Aidants » doit aussi se fixer l'objectif de lever les tabous, de communiquer sur l'importance à identifier les aidants souvent invisibles. Le travail de défragmentation du système existant devrait aussi permettre de mieux communiquer sur l'existant et ainsi de mieux repérer ces aidants isolés.

4. Favoriser le répit des aidants

Il est nécessaire que soient mieux identifiés les dispositifs de répit existants sur le territoire tant sur le plan matériel que financier afin d'en favoriser l'accès à ceux qui en ont besoin.

En ce sens, il est nécessaire d'entamer des travaux de communication pour atteindre cet objectif.

Le répit de l'aidant est un droit qui a notamment été identifié dans la loi ASV. Il doit être présenté comme tel aux aidants afin d'aider ces derniers à accepter cette possibilité sans culpabiliser.

5. Améliorer la visibilité de tous les dispositifs d'aide portés par les établissements (publics/privés) et associations du territoire

L'ensemble des groupes de travail a identifié ce besoin. Il est donc nécessaire de porter une réflexion à la mise en place d'outils (papier ou internet) qui favoriseront la connaissance des dispositifs d'aide existants (aspects financiers, matériels, humain, juridique, social, environnemental...). Il est important de réfléchir à la mise en place d'espaces intégratifs et informatifs pour que les services/actions mis en place en faveur des aidants, sur le territoire soient relayés de manière simple et efficace. Les zones dites isolées ou « blanches » devraient aussi pouvoir bénéficier d'un tel dispositif.

Les pilotes MAIA pourront venir soutenir le « Pôle Partenaires Aidants » à ce niveau.

6. Porter une réflexion quant aux besoins des aidants en activité professionnelle

La problématique des besoins des aidants en activité professionnelle a fait l'objet d'échanges dans chacun des groupes. Il paraît important de pouvoir porter une réflexion quant à cette thématique afin de pouvoir apporter des réponses adaptées en partenariat avec les entreprises.

A ce titre, on peut imaginer intégrer au sein du « pôle partenaires aidants » des représentants des entreprises (chefs d'entreprise mais aussi représentants du personnel). Cela permettra ainsi d'apporter des réponses sur mesure en prenant en compte à la fois les besoins des aidants mais aussi des représentants des entreprises.

7. Créer des passerelles entre le champ de la personne âgée et celui du handicap.

Trop souvent, on perçoit un cloisonnement entre les dispositifs existants pour les personnes âgées et ceux en faveur des personnes en situation de handicap. Or, les besoins des aidants sont souvent similaires. A ce titre, le « pôle partenaires aidants » s'attachera de manière permanente à faire travailler les acteurs de la gérontologie et du handicap de manière partenariale afin de croiser les regards et apporter des réponses complémentaires ou communes aux besoins des aidants.

8. Intégrer les aidants aux réflexions du « pôle partenaire aidants »

Ecouter les aidants pour mieux les comprendre et ainsi identifier leurs besoins réels, tel doit être l'objectif essentiel du « Pôle Partenaires Aidants ». Pour ce faire, il semble important, pour l'avancée des réflexions d'intégrer des aidants au sein du pôle.

3/ Conclusion

1/ Pour clôturer la matinée, suite aux synthèses présentées par chaque rapporteur des 4 groupes, il est proposé de poursuivre le travail autour de 4 axes principaux qui ont été largement mis en évidence par l'ensemble des participants :

- Comment améliorer les outils de communication pour faciliter la connaissance des dispositifs existants en termes de services d'aide aux aidants ? Que mettre en place (créer un guide, site internet... ?)
- Comment parvenir à défragmenter le système, à mieux identifier les aidants et à éventuellement créer des espaces intégratifs ?
- Le « répit » de l'aidant : faire un diagnostic de l'existant et améliorer sa visibilité
- Quels services proposer aux aidants en activité professionnelle ?

Pour chacun des axes, il sera proposé des groupes de travail qui seront co-animés par les membres des dispositifs de PFR et les pilotes MAIA.

Il est proposé à chacun, en fin de matinée, de s'inscrire sur un des groupes de travail. Les travaux seront lancés à la rentrée après que le COPIIL du pôle partenaires aidants se soit réuni.

Des invitations seront aussi lancées auprès des acteurs qui n'ont pas pu être présents à cette première réunion de pôle. Nous proposerons aussi à des aidants de participer aux travaux. Comme indiqué précédemment, pour l'axe relatif aux aidants en activité professionnelle, nous proposerons à des représentants des entreprises de participer aux réflexions.

2/ Florence Visine, Pilote de la MAIA Est, a, lors de cette conclusion, invité les acteurs à aller consulter l'outil internet « portail personnes âgées en Tarn et Garonne ». Toutes les informations en lien avec le secteur personnes âgées y sont présentes <https://www.personnes-agees-tarn-et-garonne.fr/>
Un accès est réservé aux professionnels. Pour en bénéficier, il suffit de demander ses codes aux pilotes de la MAIA.

Chacun peut aussi transmettre ses actualités. C'est un outil de communication dont chacun peut se saisir pour se faire connaître et communiquer autour de ses actions.

Il est précisé que le travail réalisé par la chargée de développement du second dispositif de PFR pourra y être prochainement retrouvé sous forme de « fiches ». Au-delà des services en faveur des aidants de personnes âgées, on y retrouvera aussi les informations en lien avec l'aide aux aidants de personnes en situation de handicap.

3/ Catherine BOUGET, en tant que représentant de l'ARS renforce les propos de la pilote MAIA et indique l'importance à se saisir de cet outil intégratif. Elle précise aussi qu'un portail régional dédié aux aidants est en cours d'élaboration où seront hébergés les sites des pôles partenaires aidants départementaux de la région.

4/ Il est donné la parole à Frédéric LECLERC, directeur adjoint de la DIRECCTE. Le 4 juin prochain, sera organisé à Montauban une manifestation intitulée « LAB INNOVATION POLE EMPLOI » autour des métiers de l'aide et de l'accompagnement à domicile. Afin de donner plus de force à cette manifestation et notamment permettre aux demandeurs d'emploi de se faire une idée réelle des métiers de l'aide à domicile, Frédéric LECLERC et les services de pôle emploi souhaitent que la parole soit donnée aux usagers. En ce sens, les participants au pôle partenaires aidants (aidants ou représentants d'aidants) sont invités à se manifester, rapidement, auprès de Frédéric LECLERC frederic.leclerc@direccte.gouv.fr et de sa collaboratrice mauricette.eychenne@direccte.gouv.fr pour signifier leur volonté d'y participer.

5/ Karine Collet, clôture la matinée et remercie chaque participant. La dynamique est à présent lancée sur le territoire du Tarn et Garonne. AG2R La Mondiale et l'ARS, continueront à suivre les travaux menés par le pôle partenaires aidants et apporteront leur soutien pour l'essaimage des pôles partenaires aidants à la fois par des moyens méthodologiques, boîte à outils, communication, et dans la mesure du possible moyens logistiques et financiers. Les échanges ont été riches et devraient aboutir au lancement de travaux qui permettront d'avancer autour de la thématique des aidants.